

**CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)**

013-1

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, Route de LYON - 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir notas 1 et 2) :

1. Genre : CAM ou VASP.
2. Marque : RENAULT
3. Type : 44ACA6  
Variante (\*) : CC - CL - C4  
Version (\*) : 30 - 33 - 36 - 39 - 45 - 51 - 57 - 64 - 30B - 33B - 36B
4. Numéro d'identification (1)  

V	F	6	4	4	A	C	A	0	0	0									
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--
6. Source d'énergie : gazole
7. Puissance administrative : 17 CV

8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) (\*) : 1 - 2 - 3 - 6 - 7
10. Poids total autorisé en charge : 16,00 tonnes
12. Poids total roulant autorisé\* : 19,50 tonnes  
- Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 21/26/28/36,00 tonnes  
- Avec dispositif de freinage de remorque :
14. Niveau sonore de réf.dB(A) \*\* : DCI 6  

	WJ01		ACJ01
B.V. :	méca.	auto.	méca.
Sortie latérale (L) * :	84	/	84
Sortie verticale(V) * :	79	92	79
15. Régime de rotation du moteur(tr/min) \* : 1800 1800 1800

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès-Verbal de réception ci-dessus.

et est équipé d'une suspension type (\*) SM2 - SP2 (Voir point 5.2) sur l'essieu moteur :

- pneumatique ou équivalente (\*)
- ni pneumatique ni équivalente (\*)

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives : - CE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore ( $\leq 80$ dB(A)).  
- CE 88/77 à 2001/27A, relatives aux émissions de gaz polluants EURO 3.  
- CE 98/12 et règlement ECE 13R09, relatifs au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le :

- (\*) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).
- (\*\*) Rayer la colonne inutile
- (1) A compléter.

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du camion livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le Procès-Verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du VASP livré en châssis cabine, excepté pour BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un Procès-Verbal à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

- PTAC : 17000 kg
- PTRA : 20500 kg
- Maxi sur essieu 1 : 6075 kg
- Maxi sur essieu 2 : 11500 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement avant son immatriculation.

**ATTESTATION D'EQUIPEMENT :**

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- 1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :  
- électromagnétique sur transmission  
Nota : les ralentisseurs optionnels signalés au point 7.9 bénéficient de la majoration de poids.

	oui	non	(1)	Poids .....	(2)
--	-----	-----	-----	-------------	-----
- 2 - Pneumatiques :

Essieu 1 : .....	(2)
Essieu 2 : .....	(2)
- 3 - Charges maximales techniquement admissibles :

Essieu 1 : .....	(2)
Essieu 2 : .....	(2)
- 4 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :

	oui	non	(1)
(1) fixe : n° e2 8003 ..			
(1) escamotable : n° e2 0938 ..			

- (1) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).
- (2) A compléter.